

par Jean-François Condette

Vichy et la création des instituts de formation professionnelle

La fin des écoles normales auboises (1940-1944)

Par la loi du 18 septembre 1940, Georges Ripert, secrétaire d'État à l'Éducation nationale du Régime de Vichy, décide la fermeture des écoles normales à partir du 1^{er} octobre 1941. Les élèves-maîtres, recrutés par concours en fin de troisième, devront suivre les classes des lycées et collèges jusqu'au baccalauréat avant de recevoir une formation professionnelle dans une nouvelle structure à créer.

Cette décision très rapide n'est en rien « un coup de sang » des hommes du Maréchal Pétain et Vichy ne fait



Une salle de classe de l'école Diderot de Troyes, le 1^{er} juillet 1941.

Le portrait du maréchal Pétain veille sur les travaux des élèves. (Collection Jean-Marie Le Nours).

< Protège-cahier célébrant le Maréchal Pétain, s.d. (Musée aubois d'histoire de l'éducation (MAHE), centre IUFM de Troyes).

ici que trancher une question déjà ancienne, reprenant à son compte de multiples critiques émises contre les écoles normales par la droite nationaliste mais aussi par les forces de gauche (1). Le Front populaire avait lui aussi, dans son important projet de réforme de mars 1937, proposé d'imposer le baccalauréat aux futurs maîtres et de transformer les écoles normales.

La fermeture des EN revêt cependant, dans la logique de la Révolution nationale, un sens idéologique majeur. Il s'agit de fermer ces cloîtres de « l'anti-France », lieu d'éclosion de générations successives de « hussards noirs » de la République, selon l'expression de Charles Péguy, d'abattre ces séminaires laïcisistes et socialisants et de recentrer la formation sur les valeurs nationales que sont le travail, la famille et la patrie (2). Il faut cependant attendre le décret du 15 août 1941 pour voir apparaître la nouvelle structure.

Les instituts de formation professionnelle sont au nombre de 66 et doivent mettre en place une scolarité d'une année, centrée autour de quatre temps de formation. Très vite, cependant, la mise en œuvre de la réforme rencontre de multiples résistances qui font s'accumuler les critiques et les blocages.

La nécessité d'un régime transitoire et le maintien du concours de recrutement

« Les écoles normales primaires seront supprimées à partir du 1^{er} octobre 1941 » déclare l'article 1 de la loi du 18 septembre 1940. Les élèves maîtres doivent poursuivre

(1) Maurice GONTARD, *La question des écoles normales primaires de la Révolution à nos jours*, Toulouse, CDRP-IPN, 1975 ; Jean-François CONDETTE, *Histoire de la formation des enseignants en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2007 ; Jean-François CONDETTE, « Quand l'idéologie prime sur la pédagogie : Vichy, la fermeture des écoles normales et l'échec des instituts de formation professionnelle », dans Jean-François Condette et Gilles Rouet (dir.), *Un siècle de formation des maîtres en Champagne-Ardenne, Écoles normales, normaliens, normaliennes et écoles primaires de 1880 à 1980*, SCEREN-CRDP de Champagne-Ardenne, 2008, p. 165-201.

(2) Voir Remy HANDOURTZEL, *Vichy et l'école (1940-1944)*, Paris, Noësis, 1997 ; Jean-Michel BARREAU, *Vichy contre l'école de la république, théoriciens et théories scolaires de la Révolution nationale*, Paris, Flammarion, 2000.